

Renforcement des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)

En faveur de la qualité de l'air

L'ESSENTIEL ★

- Introduction des objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans des plans d'action air des PCAET au moins aussi exigeants que les objectifs du plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA).
- Atteinte des objectifs territoriaux à compter de 2022 et respect des normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles et au plus tard en 2025.
- Étude de la faisabilité d'une zone à faibles émissions mobilité et son renforcement progressif.
- Obligation de renforcer les plans d'action air si les objectifs ne sont pas atteints.
- **Entrée en vigueur**
 - ➔ Plan d'action en faveur de la qualité de l'air à intégrer dans les PCAET adoptés à compter de la promulgation de la loi (selon les cas avant fin 2020 ou fin 2021 pour les PCAET adoptés avant).
 - ➔ Objectifs territoriaux applicables à compter de 2022.
 - ➔ Respect des normes de qualité de l'air au plus tard en 2025

LES OBJECTIFS 🎯

- ➔ Réduire les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique (1^{re} cause de mortalité subie en France).
- ➔ Respecter les normes de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles.

LES ACTEURS CONCERNÉS

Pour la métropole de Lyon, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 100 000 habitants et ceux dont le territoire est couvert en tout ou partie par un PPA.

POUR ALLER PLUS LOIN >>>

- ➔ La décarbonation du transport
- ➔ Les zones à faibles émissions (ZFE)
- ➔ Article 85 de la loi

www.francemobilites.fr



FRANCE MOBILITÉS
FRENCH MOBILITY

48 000

Le nombre de décès prématurés par an en France.

1^{re}

La pollution de l'air est la 1^{re} cause de mortalité subie.



Plus de détails sur la loi :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/projet-loi-mobilites



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE